



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	18
POUVOIRS	4
NOMBRE D'ABSENTS	9
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre 2026 à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 17 septembre 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Sandrine CHAIGNEAU
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR- BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Patrick PETIT
- Jean-Michel PLAULT
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Magalie ROBERT
- Max VAN DER STICHELE
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à M. MASSOT
- Marie-Pierre DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc DUCERF
- Sandra RENDA a donné pouvoir à M. PETIT
- Caroline SIMOES a donné pouvoir à M. DELATOUCHE

Excusés :

- Benjamin BEYSSAC
- Loïc BOUR
- Corine LE ROUX
- Evelyne LEFEBVRE
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Marie-Laure RENVOIZÉ

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Laetitia POIRIER, Gestionnaire Ressources.

Délibération n° : **2026-D-79**

Objet : **Approbation du coût lauréat pour l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » organisés en 2026**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° : **2026-D-79**

Objet : **Approbation du coût lauréat pour l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » organisés en 2026**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » au titre de l'année 2026, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	18 avril 2025
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 3 juillet 2025
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 22 janvier 2026
Réunion du jury d'admissibilité	Mardi 17 mars 2026
Epreuves pratiques et orales d'admission	Les lundi 13 et mardi 14 avril 2026
Réunion du jury d'admission	Mardi 14 avril 2026

On a recensé :

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	17
Admis à concourir	17
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	17
Admissibles	17
Présents aux épreuves pratiques d'admission	17
Lauréats	13

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration doit arrêter le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret), le centre de gestion de la Seine-et-Marne, ainsi que les centres interdépartementaux de la petite et de la grande couronne.



DESIGNATION	COÛT
Assurance	74.00
Location de salle	704.00
Location de matériels	0
Impressions	5.94
Fourniture de sujets	283.34
Fournitures épreuve pratique	481.28
Frais de personnel	4 867.10
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	182.28
Indemnités des membres du jury	1 096.41
Frais postaux	0
Frais remboursement certificats médicaux	0
Frais indirects	270.36
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	7 964.71
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	612.67

Il est proposé au Conseil d'administration,

- ▷ d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » au titre de l'année 2026 :

Coût total réel du concours : **7 964.71 €**

Coût arrondi par lauréat : **613 €**

- ▷ et d'autoriser le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause auprès des cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret), du centre de gestion de la Seine-et-Marne, des centres interdépartementaux de la petite et de la grande couronne, ainsi que les collectivités non couvertes par la convention dès qu'elles ont procédé à la nomination d'un lauréat.

Les membres du Bureau réunis en date du 10 septembre 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration » au titre de l'année 2026 :

Coût total réel du concours : **7 964.71 €**

Coût arrondi par lauréat : **613 €**



- Et d'autoriser le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause auprès des cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret), du centre de gestion de la Seine-et-Marne, des centres interdépartementaux de la petite et de la grande couronne, ainsi que les collectivités non couvertes par la convention dès qu'elles ont procédé à la nomination d'un lauréat.

Le Président,
Bertrand MASSOT

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le :
La publication le :

29 SEP. 2026

29 SEP. 2026

La Directrice Générale,
Pour le Président,
Par délégation,

Gabrielle BARRETT-JACQUET